



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-119 / 3-2-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 novembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Absent :** R. REVIL

La secrétaire de séance désignée est R. MAZZILLI.

---

**OBJET :** PATRIMOINE - FONCIER / VENTES : Vente de l'immeuble communal 11 rue Paul Bert à Voiron, parcelle AN 211, à Messieurs VASILE LO RIZZO.

---

Rapporteur : Martine CHASSON

**EXPOSE :** la Commune de Voiron est propriétaire depuis 1983 d'un immeuble situé 11 rue Paul Bert à Voiron, parcelle cadastrée AN 211. Ce bien, composé de trois logements, de combles et d'un jardin, a été mis en location pendant de nombreuses années. Il est aujourd'hui vacant et sans destination au PLU.

Dans la mesure où l'immeuble est d'une grande vétusté nécessitant une opération importante de rénovation et de normalisation dans son ensemble, il a été décidé de le vendre en un seul lot.

Le précédent candidat à l'acquisition du bien s'étant retiré faute de financement, l'immeuble a été reproposé à la vente.

C'est ainsi qu'un accord est intervenu avec Messieurs Giuseppe VASILE LO RIZZO et Michael VASILE LO RIZZO, ou toute société pouvant se substituer à eux, qui se portent acquéreurs de tout l'immeuble, en l'état, au prix de 150 000 euros sans condition suspensive.

L'immeuble présentement vendu est dit « lot Ouest », et partage son entrée principale avec l'immeuble mitoyen dit « lot Est » du 9 rue Paul Bert. Cette situation est gérée par un syndic bénévole. La parcelle AN 211 mesure 535 m2 au sol. Les trois appartements font environ 214 m2 en totalité.

... /...

**PROPOSITION :**

VU l'avis favorable de la Commission Finances et Administration générale du mardi 14 novembre 2017,

VU l'avis de France Domaine en date du 10 novembre 2017,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la présente vente à Messieurs Giuseppe VASILE LO RIZZO et Michael VASILE LO RIZZO, ou toute société pouvant se substituer à eux, au prix de 150 000 euros sans condition suspensive,
- D'autoriser Monsieur Yves ALLARDIN, Premier Adjoint au Maire, à signer l'acte correspondant.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

**Julien POLAT**